



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 10722

Texte de la question

M. Georges Sarre attire de nouveau l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur le salon de la Jeune Peinture. Depuis la fermeture du Grand Palais pour rénovation et le transfert des expositions à l'espace Eiffel-Branly, le renchérissement des forfaits locatifs pèse lourdement sur l'ensemble des salons d'artistes et les menace dans leur existence même. C'est pourquoi, il souhaite savoir si elle entend prendre des dispositions en faveur des associations qui travaillent à la diffusion de la peinture vivante, notamment celle du salon de la Jeune Peinture, et qui sont autant de relais pour la création en France.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de la ministre de la culture sur les difficultés du salon de la Jeune Peinture du fait de son passage du Grand Palais au site de l'espace Eiffel Branly. Comme il le sait, la fermeture du Grand Palais a été rendue impérative pour des raisons de sécurité du public et l'ampleur des travaux de restauration à entreprendre ne permet pas de fixer une date pour sa réouverture, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles. Cependant, dès cette fermeture en 1993, les services du ministère de la culture ont pu proposer un site nouveau, l'Espace Eiffel Branly, qui fonctionne depuis quatre ans maintenant et qui donne globalement satisfaction aux organisateurs de salons. En ce qui concerne les salons d'artistes, il convient de rappeler qu'ils ont occupé au cours du XXe siècle la nef du Grand Palais sans pratiquement qu'aucune contribution financière ne leur soit réclamée par l'Etat. Il est apparu, lors de leur installation sur le site du Quai Branly, que la seule prise en charge des frais fixes liés à cette nouvelle occupation constituerait pour ces salons une augmentation brutale de leurs dépenses impossible à supporter. C'est pourquoi le ministère de la culture a signé avec le concessionnaire une convention qui leur donne un accès privilégié à des conditions financières très éloignées de celles du secteur commercial. Ce tarif préférentiel est compensé par le versement d'une subvention de quatre millions de francs destinée à corriger le déficit ainsi créé par les salons d'artistes, ce qui constitue une charge nouvelle et particulièrement lourde pour mon département. Le salon de la Jeune Peinture constitue un cas à part, dans la mesure, où présentant de jeunes artistes qui ne peuvent payer qu'une faible cotisation, ses moyens financiers sont insuffisants pour régler le forfait de base nécessaire à l'installation, qui se monte à 200 000 francs (le coût réel est de 800 000 francs). C'est la raison pour laquelle, compte tenu de la qualité artistique de ce salon, la délégation aux arts plastiques, qui suit attentivement cette question, a toujours aidé cette manifestation en particulier pour la recherche de partenariat privé. Des contributions de mécénat ont permis de régulariser les dettes de l'association. D'une manière générale, le ministre lui indique que le soutien de toutes les associations d'artistes constitue pour lui un objectif permanent, en attendant que la réouverture du Grand Palais puisse permettre d'y accueillir, entre autres, ces associations dans de bonnes conditions de qualité, de sécurité et de coût.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10722

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1118

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1909